

**DEVIS CONVENTION DE FORMATION**  
**N° Convention :**

*Entre les soussignés :*

*Et :*

ORGANISME DE FORMATION

EMPLOYEUR

AFEPT FORMATION  
40 Rue de Marseille  
33000 BORDEAUX  
Tél : 0556022526

N° de déclaration d'activité : 72 33 00028 33  
Statut : Association Loi 1901 à but non lucratif

La présente convention porte sur l'organisation d'une action de formation en application de la convention collective PSAEE

**ARTICLE 1 – ACTION DE FORMATION**

Intitulé : Certificat de Qualification Professionnelle Educateur de Vie Scolaire 2<sup>ème</sup> Palier

Modalité de la formation :

Inter

Date de début :

Date de fin :

Coût pédagogique individuel :

Frais annexes :

oui

Répartition du coût des formations pluriannuelles :

Suivi individuel sur la période de professionnalisation

Nbre d'heures :

Coût

Année N

Nbre de jours :

Nbre d'heures :

Coût

Année N

Nbre de jours :

Nbre d'heures :

Coût

Année N

Nbre de jours :

Nbre d'heures :

Coût

Forfait Evaluation/validation (selon planning)

Coût

**ARTICLE 2 - BENEFICIAIRE**

**Employeur :**

Nom ou raison sociale

Adresse :

Code Postal

**Salarié inscrit à la formation :**

Nom et prénom :

Date de naissance :

Fonction exercée :

Code fonction :

Type de contrat :

CDI

CDD

Autres

Statut de la formation pour le salarié désigné ci-dessus :

Strate 1

Strate 2

Strate 3

**Plan de formation :**

VAE :  Bilan/compétences :  Période de professionnalisation :

Et/ou DIF  (si DIF, renseigner la répartition des H-DIF mobilisées)

Année N :

Année N+1

Année N+2

A titre indicatif, Nb d'H-Formation HTT (hors temps de travail) éventuelles :

Année N :

année N+1

année N+2

**Association pour la Formation et l'Éducation Permanente à Tivoli**

Siège Social et Bureaux : 40, rue de Marseille - 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 02 25 26

E-mail : [contact@afept.fr](mailto:contact@afept.fr)

SIRET 300 164 233 00052 - APE 8559 A

Association Loi 1901 – N° déclaration d'activité : 72 33 00028 33

Site : [www.afept.fr](http://www.afept.fr)

**Atelier du Grand Port**

7, rue de la Moulinatte - 33130 Bègles

Tél. 09 50 44 88 86 - Fax 05 56 49 74 71

E-mail : [agp@afept.fr](mailto:agp@afept.fr)

SIRET 300 164 233 00045

APE 8559 A

**ACI – Fil de Faire**

E-mail : [fil.de.faire@afept.fr](mailto:fil.de.faire@afept.fr)

SIRET 300 164 233 00037

APE 9499 Z

---

### **ARTICLE 3 - DUREE – RYTHME**

Durée totale de la formation en jours :    jours soit    heures (comprenant les modules de formation, les 3 journées d'évaluation et la journée de validation).

Programme et Calendrier : ci-joint

---

### **ARTICLE 4 - LIEU**

A.F.E.P.T.  
40 Avenue de Marseille  
33000 BORDEAUX

---

### **ARTICLE 5 - METHODE PEDAGOGIQUE**

La formation est dispensée sous la responsabilité de formateurs spécialisés. Elle met en œuvre une démarche centrée sur la personne fondée sur le mode pédagogique d'un apprentissage en lien avec le métier et/ou les fonctions exercées.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée au mois d'avril suivant la fin du dernier module par une validation devant un jury de professionnel.

---

### **ARTICLE 6 - ENGAGEMENT**

A l'issue de cette formation, l'AFEPT délivrera à chaque stagiaire une attestation de formation et à l'employeur un état de présence avec la signature de chaque participant.

---

### **ARTICLE 7 - RESILIATION**

L'AFEPT doit être informée par courrier recommandé de toute interruption définitive de la formation.

Toute heure de formation programmée sera facturée. Toutefois, si des impératifs professionnels empêchent le stagiaire de se présenter à tout ou partie des cours, pour des raisons d'organisation et de suivi du parcours de formation, l'AFEPT doit en être informée 48 heures à l'avance.

En cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux du siège de l'AFEPT.

La présente convention prend effet à compter du                    et s'achèvera le

---

### **ARTICLE 8 – COUT DE LA FORMATION**

€ (non soumis à la T.V.A.)

Dossier suivi par : Evelyne LAURENT  
Nathalie PERRAUDEAU

Signatures  
L'Employeur

A Bordeaux, le  
Pour l'A.F.E.P.T  
Nathalie PERRAUDEAU,  
Référente de l'action.

Cette convention doit être envoyée par l'employeur à OPCALIA au moins un mois avant le début de la formation.  
La décision d'OPCALIA (accord ou refus) est signifiée par un courrier à l'organisme de formation et à l'employeur.

**Association pour la Formation et l'Éducation Permanente à Tivoli**

Siège Social et Bureaux : 40, rue de Marseille - 33000 Bordeaux  
Tél. 05 56 02 25 26  
E-mail : [contact@afept.fr](mailto:contact@afept.fr)  
SIRET 300 164 233 00052 - APE 8559 A  
Association Loi 1901 – N° déclaration d'activité : 72 33 00028 33

Site : [www.afept.fr](http://www.afept.fr)

**Atelier du Grand Port**

7, rue de la Moulinatte - 33130 Bègles  
Tél. 09 50 44 88 86 - Fax 05 56 49 74 71  
E-mail : [agp@afept.fr](mailto:agp@afept.fr)  
SIRET 300 164 233 00045  
APE 8559 A

**ACI – Fil de Faire**

7, rue de la Moulinatte - 33130 Bègles  
Tél. 09 50 44 88 86 - Fax 05 56 49 74 71  
E-mail : [fil.de.faire@afept.fr](mailto:fil.de.faire@afept.fr)  
SIRET 300 164 233 00037  
APE 9499 Z